DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DGS/11-04-2024/Q5

Date de convocation: 29 Mars 2024

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire

Nombre de conseillers en exercice: 33

Membres présents: M. BRICOUT Frédéric, Maire; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire; Mme PLUCHART Claudine, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. BALEDENT Matthieu, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien (à partir de la question 15), Mme DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie (à partir de la question 5), Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration:

M. BONIFACE Didier: procuration à M. POULAIN Bernard

Mme DAUCHET Martine : procuration à M. CHMIELEWSKI Dominique

Mme PRUVOT Brigitte: procuration à Mme PLUCHART Claudine M. DEUDON José: procuration à Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie

Mme NAVEZ patricia: procuration à Mme BERANGER Agnès M. DECALION Ismaël: procuration à M. BRICOUT Frédéric

Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne: procuration à Mme RICHOMME Liliane

M. ROUSSEAU Jérémy : procuration à M. BRULANT Damien

M. BAUDOUX Aurélien: procuration à Mme TRIOUX Sandrine (jusqu'à la question 14)

Membres absents excusés :

Mme DISDIER Mélanie (jusqu'à la question 4)

M. BAJODEK Alban

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

OBJET: DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

> RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Madame Agnès BERANGER, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire,

Vu l'instruction M57

Vu l'avis de la commission des finances du 28/03/2024,

Vu les budgets de l'exercice 2023 approuvés,

Après avoir entendu le compte administratif 2023,

Statue sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2023 comme suit :

Il est constaté que le Compte Administratif de l'exercice 2023 fait apparaître un déficit d'investissement de 34.521,91 €, et un déficit de fonctionnement de 9.036,60 €, dont détail ci-dessous :

En section d'investissement

Total des recettes	13 590,09 €	
Total des dépenses	48 112,00 €	
Résultat de l'année 2023 (déficit)	-34 521,91 €	
Résultat antérieur (excédent)	37 769,56 €	
Résultat à la clôture de l'exercice 2023 (excédent)	3 247,65 €	
Restes à réaliser en dépenses (0,00 €)	0,00€	
Restes à réaliser en recettes (0,00 €)		
Résultat cumulé à fin 2023 (excédent)	3 247,65 €	

En section de fonctionnement

Total des recettes	813 051,25 €
Total des dépenses	822 087,85 €
Résultat de l'année 2023 (déficit)	-9 036,60 €
Résultat antérieur (excédent)	348 971,11 €
Part affectée à l'investissement en 2023	10 447,44 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2023 (excédent)	329 487,07 €

Résultat global à la clôture de l'exercice 2023 (Excédent)	332 734,72 €
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023 (Excédent) (Restes à réaliser inclus)	332 734,72 €

Il est proposé au Conseil Municipal:

d'affecter le résultat de fonctionnement au débit du compte "110 report à nouveau" (solde créditeur) pour 332.734,72 €, montant qui sera repris en recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2024, ligne budgétaire "002-résultat d'exploitation reporté (excédent)".

Envoyé en préfecture le 18/04/2024 Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 9 AVR. 2024 ID: 059-215901398-20240411-DEL110424_Q5-DE

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 de la section d'investissement d'un montant de 3.247,65 € sera quant à lui repris au Budget Primitif 2024, en recettes, ligne budgétaire "001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS 1 ABSTENTION: MME DESREUMAUX

Ont signé au registre les membres présents.

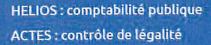
Pour extrait conforme.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR Transmission en sous-préfecture

18 AVR. 2024

Le Maire,

Frédéric BRICOUT





Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : Caudry

Utilisateur: PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :

DEL110424_Q5

Objet:

Régie Municipale des Pompes Funèbres - Affectation

des résultats 2023

Type de transaction:

Transmission d'actes

Date de la décision :

2024-04-11 00:00:00+02

Nature de l'acte :

Délibérations

Documents papiers complémentaires :

NON

Classification matières/sous-matières:

7.1 - Decisions budgetaires 059-215901398-20240411-DEL110424_Q5-DE

Identifiant unique :

Non définie

URL d'archivage : Notification :

Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

FichierTypeTailleEnveloppe métiertext/xml895 o

Nom métier:

Document principal (Délibération) application/pdf 1 Mo

Nom original: DEL110424_Q5.pdf

Nom métier:

99 DE-059-215901398-20240411-DEL110424_Q5-DE-1-1_1.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2024 à 15h04min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2024 à 15h07min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2024 à 15h07min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 avril 2024 à 15h07min30s	Reçu par le MI le 2024-04-18